

COMPTE RENDU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2020

* * * * *

L'An deux mil vingt, le vingt et un juillet à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal de la commune de RIONS, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Vincent JOINEAU, Maire.

Date convocation du Conseil Municipal : 15/07/2020

Date d'affichage de la convocation à la mairie : 16/07/2020

Etaient présents : Vincent JOINEAU, Guylène BARBARREAU, Charline COATRIEUX, Marie-Laure AUVRAY, Audrey RAYNAL, Patrick MAZZI, Hassan FADLI, Céline DUBOE, Evelyne LAVOIX, Martial CHASSIGNEUX, Maryline BONNEAU, Frédéric ROLLAND, Jean-Claude BERNARD, Marylène PELLET, Laurence MEUNIER

Etaient excusés : Daniel BARGUE ayant donné procuration à Céline DUBOE, Loïc DURANTON ayant donné procuration à Guylène BARBARREAU, Frédéric BACKER ayant donné procuration à Frédéric ROLLAND, Jean-Pierre LEAL ayant donné procuration à Marylène PELLET

Secrétaire de séance : Martial CHASSIGNEUX

I - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 2 JUILLET 2020

Le Conseil Municipal, après délibéré, à l'UNANIMITE

APPROUVE et ADOPTE le compte-rendu de la séance du 2 juillet 2020.

II- APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 10 JUILLET 2020

Le Conseil Municipal, après délibéré, à l'UNANIMITE

APPROUVE et ADOPTE le compte-rendu de la séance du 10 juillet 2020.

III - VOTE DU BUDGET COMMUNE 2020

Le conseil municipal examine le budget de la commune 2020 qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

- Section de fonctionnement : 1 258 073.13
- Section d'investissement : 505 184.73

| FONCTIONNEMENT | | | |
|-----------------------------------|------------|---|------------|
| DEPENSES | | RECETTES | |
| 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL | 358 000,00 | 013 - ATTENUATION CHARGES | 13 000,00 |
| 012 - CHARGES PERSONNEL | 538 900,00 | | |
| 014 - ATTRIBUTION DE COMPENSATION | 3 000,00 | 70 - PRODUITS DE SERVICES | 60 000,00 |
| 65 - GESTION COURANTE | 133 000,00 | 73 - IMPOTS ET TAXES | 420 000,00 |
| 66 - CHARGES FINANCIERES | 13 200,00 | 74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS | 380 000,00 |

| | | | |
|--|---------------------|--|---------------------|
| 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES | 3 500,00 | 75 - PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE | 23 900,00 |
| 6811 (042) - DOTATION AUX AMORTISSEMENTS | 6 853,36 | | |
| TOTAL | 1 056 453,36 | TOTAL | 896 900,00 |
| 022 - DEPENSES IMPREVUES | 33 936,54 | | |
| 023 - VIREMENT A LA SECTION INV | 167 683,23 | 02 - EXCEDENT REPORTE | 361 173,13 |
| TOTAL | 1 258 073,13 | TOTAL | 1 258 073,13 |

| INVESTISSEMENT | | | |
|---|-------------------|--|-------------------|
| 016 - EMPRUNT (amortissement dette) | 50 000,00 | 1068 - A CAPITALISER | 97 426,93 |
| 020 - Dépenses imprévues | 30 000,00 | 10222 - FCTVA | 37 220,00 |
| 2031- FRAIS ETUDES (Immobilisations corpo.) | 26 400,00 | 10223 - TA | 12 000,00 |
| 2051 - CONCESSIONS ET DROITS (logiciels) | 4 000,00 | 13 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT | 46 768,54 |
| 2033 - FRAIS D'INSERTION | 1 001,13 | 1323 - CONSEIL DEPARTEMENTAL | |
| 204 - SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES | 8 000,00 | 040 (comptes 28) - DOTATION AMORT. | 6 853,36 |
| <i>Remboursement emprunt CASERNE</i> 7 127,39 | | | |
| 20/21/23 - TRAVAUX (voir liste) | 151 124,00 | | |
| RAR | 94 398,39 | RAR | 137 232,67 |
| 001 - RESULTAT ANTERIEUR REPORTE | 140 261,21 | 021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCT. | 167 683,23 |
| TOTAL | 505 184,73 | TOTAL | 505 184,73 |

Ainsi présenté, Monsieur le Maire demande de voter le budget unique 2020

Le Conseil Municipal, après délibéré,

| |
|--|
| Pour : 15 |
| Contre : 1 JC BERNARD |
| Abstention : 3 JP LEAL, L MEUNIER, M PELLET |

ADOpte le budget unique 2020 de la commune.

IV - SUBVENTION CCAS

Le conseil municipal propose d'affecter la somme de 7 000.00 € au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour l'année 2020.

Le Conseil Municipal, après délibéré, à l'UNANIMITE

DECIDE d'attribuer au CCAS une subvention de 7 000.00 € pour l'année 2020.

V – SUBVENTION CAISSE DES ECOLES - BUDGET COMMUNE 2020

Le conseil municipal propose d'affecter la somme de 5 317 €.

Le Conseil Municipal, après délibéré, à l'UNANIMITE

DECIDE d'attribuer à la Caisse des écoles une subvention de 5 317 €.

VI – SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS DE RIONS - BUDGET COMMUNE 2020

Après examen des demandes de subvention des associations, il est proposé la répartition suivante :

| Associations | Montant attribué en € |
|---------------------|---|
| Drôles de Rions | 1 300.00 |
| Musaraigne | 500.00 (sous réserve de manifestations) |
| TOTAL | 1 800.00 |

Le Conseil Municipal, après délibéré,

| |
|------------------------------|
| Pour : 18 |
| Contre : 0 |
| Abstention : 1 JC BERNARD |

DECIDE d'attribuer les subventions aux associations comme détaillé ci-dessus, pour l'année 2020.

VII – FIXATION DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES (COMPTE 204)

3

Monsieur le Trésorier (TP de Cadillac) demande d'amortir les dépenses engagées au compte 204 au budget de la commune les dépenses suivantes :

L'instruction budgétaire et comptable M14 prévoit que les subventions d'équipement versées imputées sur les comptes 204, doivent faire l'objet d'un amortissement sur une durée maximale de :

- 5 ans lorsqu'elles financent des biens mobiliers, du matériel, des études,
- 30 ans lorsqu'elles financent des biens immobiliers et installations,
- 40 ans lorsqu'elles financent des projets d'infrastructure.

Il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur la durée d'amortissement de l'ensemble des subventions d'équipement versées. Compte tenu des sommes à amortir, il est proposé d'amortir sur 10 ans. L'opération se traduira au budget par une dépense de fonctionnement au 6811-042 et une recette d'investissement au 040.

Le Conseil Municipal, après délibéré, à l'UNANIMITE

APPROUVE la durée d'amortissement sur les subventions d'équipements versées ci-dessus, **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire de signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes.

VIII – DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES 2020 (F.D.A.E.C.)

Monsieur le Maire fait part aux conseillers municipaux des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC) décidées par le Conseil Départemental.

L'attribution de cette aide est reconduite pour l'année 2020 pour un montant de 19 708.54 €.

Il est proposé de soumettre les opérations d'investissements suivantes :

EQUIPEMENTS

- Matériel pédagogique école
- Equipement électroménagers école
- Siège ergonomique
- Mobilier urbain
- Ordinateurs mairie
- Equipements stade de football (filets, jeux, machine traçage...)
- Borne incendie

ECLAIRAGE PUBLIC

- Extension point lumineux divers

TRAVAUX

- Terrains de football (Clôture, Rénovation/regarnissages terrains)
- Rampe accès handicapé à la bibliothèque
- Immeuble le Cercle
- Sécurisation carrefour St Seurin
- Rampe accès handicapé bibliothèque

Le Conseil Municipal, après délibéré, à l'UNANIMITE

VALIDE la demande de subvention auprès de Conseil Départemental au titre du FDAEC 2020 pour les projets d'investissement précités.

4

Séance clôturée à 21h42